

**PROCES-VERBAL REDUIT
DU CONSEIL MUNICIPAL DU 4 FEVRIER 2016**

REPUBLIQUE FRANCAISE – DÉPARTEMENT DU VAL D'OISE

ARRONDISSEMENT DE PONTOISE - VILLE D'OSNY

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du Conseil Municipal du jeudi 4 février 2016.

Le quatre février deux mille seize à vingt heures trente, le Conseil Municipal d'Osny, convoqué légalement le vingt-neuf janvier deux mille seize s'est réuni en séance publique.

ETAIENT PRESENTS :

M. Jean-Michel LEVESQUE, Mme Murielle DUFLOS, M. Jean-Yves CAILLAUD, Mme Nicole SIEPI, M. David AIMÉ, Mme Sylvie GUIGON, M. Jean-Claude PINQUET, M. Abdelmalek BENSEDDIK, Mme Christine ROBERT, M. Claude MATHON, Adjoints.
M. Maurice CZARNECKI, M. Maurice DESCAMPS, Mme Maryse GINGUENE, M. Daniel HEQUET, Mme Anne-Marie BESNOUIN, M. Chaouki BOUBERKA, Mme Caroline OLIVIER, M. Jean-Marc CHAILLIOU, Mme Laurence TEREFENKO, M. Sylvain LANDEMAINE, Mme Jennifer BALLAND, Mme Virginie BUSSON, M. Franck GAILLOT, Mme Christelle BENDADDA, M. Marcel LALLIOT, M. Laurent ACHITE-HENNI, Mme Céline LAURENT, M. Dominique COUVREUR, Mme Patricia DESBATS, M. Pascal-Eric LALMY, Conseillers Municipaux.

ONT DONNÉ POUVOIR :

Mme Sybil AUBIN	à	Mme Maryse GINGUENE
M. Lionel ROUX	à	M. Laurent ACHITE-HENNI

ABSENTE :

Mme Jeanine VATIN

SECRETAIRE DE SÉANCE :

Mme Christine ROBERT

Les membres présents forment la majorité des membres du Conseil en exercice, lesquels sont au nombre de 33.

LE CONSEIL MUNICIPAL :

020.02.2016 FINANCES : BUDGET PRIMITIF 2016

Adopte à la majorité, 6 votes contre des groupes de l'opposition, 3 du groupe de l'opposition « Osny pour vous avec vous » et 3 du groupe de l'opposition « Rassembler pour faire gagner Osny », le budget primitif de la commune de l'exercice 2016 qui s'établit comme suit :

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT :	21 975 941 €
RECETTES DE FONCTIONNEMENT :	21 975 941 €
DEPENSES D'INVESTISSEMENT :	5 858 297 €
RECETTES D'INVESTISSEMENT :	5 858 297 €

021.02.2016 RESSOURCES HUMAINES : AMICALE DES AGENTS COMMUNAUX D'OSNY (AAO) CONVENTION PLURIANNUELLE DE SUBVENTIONNEMENT ET DE MISE A DISPOSITION DE MOYENS HUMAINS ET MATERIELS

Décide à l'unanimité, d'approuver la convention de subventionnement et de mise à disposition de moyens humains et matériels à passer avec l'Amicale des Agents Communaux d'Osny et d'autoriser M. le Maire à la signer. Elle est conclue pour une durée de 3 ans à compter du 1^{er} janvier 2016. Elle pourra être modifiée le cas échéant par avenant. La mise à disposition des moyens humains et matériels est consentie à titre gratuit. Le montant de la subvention pour 2016 est de 27.040€. Ce montant pourra être modifié chaque année dans le cadre du vote du Budget Primitif annuel.

022.02.2016 ENVIRONNEMENT - TRANSFERT DE LA COMPETENCE « COLLECTE » DES DECHETS DES MENAGES ET DECHETS ASSIMILES A LA CACP

Prend acte à la majorité, 3 abstentions du groupe de l'opposition « Osny pour vous avec vous » de la mise en conformité des statuts de la CACP en matière de compétence collecte et traitement des déchets des ménages et des déchets assimilés ainsi que des engagements de la CACP en matière de prise en compte du périmètre de compétence transférée. Il **décide à la majorité**, 3 abstentions du groupe de l'opposition « Osny pour vous avec vous » d'émettre un avis favorable à la demande de la CACP, de la prise de compétence « collecte » au 1^{er} juillet 2016 et **autorise** le Maire ou le 1^{er} Adjoint au Maire à signer, à compter de l'arrêté interpréfectoral modifiant les statuts de la CACP, la convention de reversement de la TEOM à la CACP par la commune pour la période du 1^{er} juillet 2016 au 31 décembre 2016.

023022016 ENVIRONNEMENT – AVIS DE LA COMMUNE D'OSNY SUR LA DEMANDE D'AUTORISATION D'EXPLOITER PRÉSENTÉE PAR LA SOCIÉTÉ LABORATOIRES CLARINS.

Décide à l'unanimité, d'émettre un avis favorable à la demande d'autorisation d'exploiter présentée par la société Laboratoires CLARINS sous réserve de la prise en compte des mesures figurant dans les conclusions de l'étude de dangers.

024.02.2016 FONCIER- GROUPE SCOLAIRE LAMETH- DESAFFECTATION ET DECLASSERMENT DE LA PARCELLE BATIE AS P N° 258 D'UNE CONTENANCE DE 1224 M² SISE ROUTE D'ABLEIGES EN VUE DE SON INCORPORATION DANS LE DOMAINE PRIVE COMMUNAL ET DE SA CESSION ULTERIEURE.

Décide à la majorité, 3 abstentions du groupe de l'opposition « Osny pour vous avec vous » de constater la désaffectation du domaine public de la parcelle bâtie AS P n° 258 d'une contenance d'environ 1224 m², d'approuver le déclassement du domaine public de la parcelle bâtie ci-dessus indiquée et son incorporation dans le domaine privé communal en vue de sa vente ultérieure et d'autoriser Monsieur le Maire ou le 6^{ème} Adjoint au maire à signer tout document afférent à ce dossier.

025.02.2016 VOIRIE : AMENAGEMENT D'UN TRONÇON DE LA RUE ROBINET DEMANDES DE SUBVENTIONS AUPRES DU CONSEIL DEPARTEMENTAL DU VAL D'OISE ET DU SYNDICAT MIXTE DEPARTEMENTAL D'ELECTRICITE, DU GAZ ET DES TELECOMMUNICATIONS DU VAL D'OISE POUR L'ENFOUISSEMENT DES RESEAUX. DEMANDE D'UNE AIDE DEPARTEMENTALE A L'INVESTISSEMENT DES COMMUNES – DISPOSITIF « ARCC-VOIRIE », (AIDE AUX ROUTES COMMUNALES ET COMMUNAUTAIRES – VOIRIE), AUPRES DU CONSEIL DEPARTEMENTAL DU VAL D'OISE POUR LES TRAVAUX DE VOIRIE.

Décide à l'unanimité, d'autoriser Monsieur le Maire à solliciter les subventions au taux maximum auprès du Conseil Départemental du Val d'Oise et du Syndicat Mixte Départemental d'Electricité, du Gaz et des Télécommunications du Val d'Oise et d'autoriser Monsieur le Maire à signer l'ensemble des documents s'y rapportant pour les travaux de requalification d'un 1^{er} tronçon de la rue Robinet (réfection des trottoirs avec un cheminement PMR, enfouissement des réseaux aériens et réfection de la chaussée) dont le coût est estimé à 475 000 €H.T.

026.02.2016 ESPACES VERTS : CONVENTION AVEC LA S.A. D'HLM EMMAUS HABITAT RELATIVE A L'ENTRETIEN DES ESPACES EXTERIEURS DE LA RESIDENCE DE LA VIOSNE.

Décide à l'unanimité, d'approuver la convention d'entretien entre la SA d'HLM EMMAUS HABITAT et la commune relative à l'entretien des espaces extérieurs de la Résidence de la Viosne. La convention est conclue pour une durée de deux ans. Elle prendra effet au 1^{er} janvier 2016 et sera renouvelable par tacite reconduction selon les modalités prévues au contrat. La prestation sera effectuée au coût réel payé par la commune soit 90 880.58 € qui sera révisable annuellement selon les modalités de l'article 7 de la convention et dont le paiement sera effectué au mois de décembre de chaque année. Décide à l'unanimité d'autoriser Monsieur le Maire ou la 1^{ère} Adjointe au Maire à signer la convention.

027.02.2016 POLITIQUE DE LA VILLE – VIE DES QUARTIERS CREATION D'UN LIEU D'ACCUEIL ENFANTS-PARENTS (L.A.E.P.) SUR LE QUARTIER DU MOULINARD - APPROBATION DU REGLEMENT INTERIEUR – DEMANDES DE SUBVENTIONS AUPRES DE LA CAF ET DU CONSEIL DEPARTEMENTAL

Décide à l'unanimité, d'approuver la création d'un LAEP à compter d'avril 2016 au sein de l'Espace Famille et le règlement intérieur, de solliciter les subventions au taux maximum auprès de la CAF et du Conseil départemental pour le fonctionnement du LAEP et d'autoriser Monsieur le Maire à signer les conventions et documents relatifs à ces demandes de subventions.

028.02.2016 POLITIQUE DE LA VILLE – CONTRAT DE VILLE 2015 – 2020- RAPPORT ANNUEL 2015-

Approuve à l'unanimité le premier rapport annuel relatif au contrat de ville 2015-2020.

029.02.2016 CULTUREL : TARIFS DES CONCERTS ET GALAS DE L'ECOLE DE MUSIQUE ET DE DANSE

Approuve à la majorité, 3 votes contre du groupe de l'opposition « Osny pour vous avec vous » les tarifs pour les concerts et galas organisés par la Ville en collaboration avec les écoles de musique et de danse à l'intention des Osnysois, soit : Osnysois : 5 € tarif adulte ; 3 € tarif enfant (- de 12 ans). Hors Osny 8 € tarif adulte ; 5 € tarif enfant (- 12 ans). Ces tarifs seront applicables à compter du 1^{er} mars 2016.

030.02.2016 PETITE ENFANCE : CREATION D'UN POINT CONSEIL PETITE ENFANCE - APPROBATION DE LA CONVENTION D'OBJECTIFS ET DE FINANCEMENT SUR FONDS LOCAUX DE LA CAF- DEMANDE DE SUBVENTIONS AUPRES DE LA CAF.

Décide à l'unanimité, d'approuver la création d'un PCPE dont l'action se déroulera du 01/01/2016 au 31/12/2018, de solliciter des subventions au taux maximum auprès de la CAF pour le fonctionnement du PCPE et d'autoriser Monsieur le Maire à signer et à négocier, le cas échéant, la convention et documents relatifs à ces demandes de subventions.

031.02.2016 PERISCOLAIRE : CONVENTION D'OBJECTIFS ET DE FINANCEMENT AVEC LA CAF – PRESTATION DE SERVICE « ACCUEILS DE LOISIRS SANS HEBERGEMENT/AIDE SPECIFIQUE RYTHMES EDUCATIFS»

Décide à l'unanimité, d'approuver la convention proposée par la CAF définissant et encadrant les modalités d'intervention et de versement de la prestation de service « accueil de loisirs maternel et primaire sans hébergement / aide spécifique rythmes éducatifs » allouée pour une période de 4 ans du 01.01.2015 au 31.12.2018, selon les conditions financières indiquées dans le projet ainsi que d'autoriser le maire à signer et le cas échéant à négocier les conventions.

032.02.2016 AFFAIRES GENERALES : DECISIONS DU MAIRE PRISES EN APPLICATION DE L'ARTICLE L.2122.22 DU CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES

Prend acte des décisions prises par Monsieur le Maire en application de l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales concernant les affaires énumérées.

033.02.2016 SCOLAIRE : BOURSES COMMUNALES

Décide à l'unanimité, de reconduire le montant de 65€ pour les bourses communales destinées aux élèves collégiens, lycéens, apprentis et étudiants, dont les familles sont aux quotients 1 et 2, pour l'année scolaire 2015/2016.



Fait à Osny, le 9 février 2016.

Le maire,

Jean-Michel LEVESQUE